



Our Code of Conduct

## UNE LETTRE OUVERTE À NOS PARTIES PRENANTES

Notre Code de conduite reflète notre conviction que ce que nous faisons est aussi important que la manière dont nous le faisons. Nos activités produisent de l'or qui sert de réserve de richesse pour les investisseurs et du cuivre, de l'argent, du zinc et du plomb qui sont les éléments constitutifs de la vie moderne - et nous cherchons à produire ces métaux de façon responsable.

Notre main-d'œuvre utilise des procédés et des technologies innovateurs pour rendre nos activités sécuritaires et efficaces - et pour respecter les normes sociales et environnementales les plus élevées afin de faire une différence positive pour les économies et les collectivités où nous travaillons.

Notre Code de conduite est la boussole qui guide notre façon de travailler. Elle exige que nous fassions la preuve

de nos valeurs - sécurité, intégrité, durabilité, inclusion et responsabilité - dans tous les aspects de notre vie professionnelle et, en fin de compte, que nous soyons à la hauteur de notre objectif, qui est de créer de la valeur et d'améliorer la vie grâce à une exploitation minière durable et responsable.

Tous les membres de l'équipe de Newmont Goldcorp sont tenus de vivre nos valeurs et de respecter notre Code de conduite. Dans un contexte géopolitique et technologique changeant, il est essentiel que nos valeurs et nos principes demeurent constants. Nous sommes honorés de diriger cette équipe et de travailler ensemble pour faire de Newmont Goldcorp la société aurifère la plus rentable et la plus responsable au monde.

Cordialement,



Tom Palmer  
Président et chef de la direction



Noreen Doyle  
Conseil d'administration, président indépendant

## APERÇU DE NOTRE CODE

Le Code de conduite de Newmont Goldcorp établit des attentes minimales de comportement pour les employés, dirigeants et administrateurs de Newmont Goldcorp, ainsi que pour nos partenaires commerciaux, fournisseurs et entrepreneurs lorsqu'ils travaillent avec nous ou en notre nom. Ces attentes devraient être visibles en tout temps pour nos collègues, les communautés d'accueil et les gouvernements, les actionnaires et les autres personnes et groupes dont les opinions influencent notre succès. Collectivement, ce sont nos parties prenantes.

Le Code exprime les attentes de Newmont en termes généraux. Il ne traite pas de toutes les situations qui peuvent survenir. Si vous vous trouvez dans une situation qui présente une décision éthique difficile et que vous ne trouvez pas les conseils dont vous avez besoin ici, ou dans l'une des politiques, normes, procédures ou autres documents d'appui que Newmont a adoptés, vous devriez demander à votre responsable ou à votre responsable régional de la conformité du site, ou à un conseiller en éthique, ou poser une question via l'outil Solutions éthiques, qui peut accepter des soumissions anonymes. Notre Code et nos politiques sont accessibles au public sur notre site Web, et nos normes, procédures et lignes directrices sont disponibles sur l'intranet de l'entreprise ou, pour les employés qui ne sont pas des employés de Newmont, auprès de votre personne-ressource Newmont. Bien que nous nous réservions le droit de modifier ces documents et que nous nous attendions à ce que nos employés soient au courant des changements, notre engagement envers les principes de base énoncés ici, y compris notre politique contre les représailles, ne sera pas levé.

Chez Newmont Goldcorp, nous nous attendons à ce que chaque employé et chaque entrepreneur engagé en notre nom soit individuellement responsable de notre réputation d'intégrité. Nous nous attendons également



à ce que les gestionnaires donnent l'exemple en donnant le ton en matière de comportement éthique à tous leurs employés et à ce que leurs portes soient ouvertes aux employés qui ont des questions d'éthique et de conformité. Toutes les ressources décrites ici sont conçues pour s'assurer que les problèmes et les questions peuvent facilement être soulevés et traités de façon appropriée, et que les employés obtiennent des réponses.

Bien que le Code comporte un certain nombre d'articles qui se rapportent à des lois précises, la plus grande partie du Code est fondée sur le bon sens et le bon jugement. Si vous prenez du recul par rapport à une situation et que vous vous demandez « quelle est la bonne chose à faire », vous arriverez le plus souvent à la bonne solution. Il peut aussi être utile de se poser la question : « comment me sentirais-je si ma décision faisait la une des journaux ? » ou « serais-je fier d'expliquer mes actions à mes collègues, ma famille et mes amis ? »

Enfin, dans nos activités mondiales, les normes culturelles locales entrent parfois en conflit avec les obligations légales, les codes, les politiques ou les normes de Newmont Goldcorp. Si une telle situation se présente, veuillez consulter les ressources énumérées ci-dessus et le service juridique. Dans ces cas, les obligations légales, code, politiques et normes de Newmont Goldcorp doivent contrôler votre conduite.



## APERÇU DE NOTRE CODE

*Sets out expectations of behavior for Newmont employees, officers and directors, and for our contractors, vendors and other business partners when they are engaged in activities on our behalf*

CODE OF CONDUCT

*Broad encompassing statement of business intentions, aspirations and/or commitments*

POLICIES

*Specifies minimum acceptable requirements for behaviors, decisions and/or performance*

STANDARDS

*Defines specific work, how it should be done, and who should do it*

PROCEDURES

*Provides a recommended approach for behaviors, decisions and/or performance*

GUIDELINES

## NORMES DE CONDUITE DE NEWMONT GOLDCORP

- 1. Nous travaillons en toute sécurité.** Nous nous engageons à offrir un milieu de travail sans accident ni blessure et à protéger la santé et le bien-être de nos employés. La mise en œuvre complète et cohérente des normes, systèmes et procédures de sécurité de Newmont Goldcorp est requise partout où nous opérons. Veuillez consulter notre politique de santé et de sécurité pour en savoir plus sur ces sujets.
- 2. Nous faisons la promotion de la durabilité.** Nous adhérons aux principes sociaux, environnementaux et économiques du développement durable et au rôle permanent de la durabilité en tant que facteur de différenciation essentiel dans notre identité et notre façon de mener nos activités. Notre engagement envers la durabilité comprend la promotion des droits fondamentaux de la personne, en particulier de ceux qui vivent dans les collectivités où nous exerçons nos activités et de ceux avec qui nous travaillons. Veuillez consulter notre Politique de développement durable et d'engagement des parties prenantes pour en savoir plus sur ces sujets.
- 3. Nous valorisons la diversité et l'inclusion et travaillons dans le respect.** Nous accueillons des employés de cultures et de races très diverses et nous cherchons à maximiser l'emploi local afin que notre effectif reflète les collectivités où nous exerçons nos activités. Veuillez consulter notre politique en matière de ressources humaines et notre politique en matière de durabilité et d'engagement des parties prenantes pour en savoir plus sur ces sujets.
- 4. Nous prenons des décisions équitables en matière d'embauche et de promotion.** Newmont Goldcorp est un employeur qui souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Nous recrutons, sélectionnons, plaçons, promovons et rémunérons les employés sur la base de leurs qualifications pour l'emploi et ne pratiquons aucune discrimination fondée sur l'origine nationale, la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge ou toute autre caractéristique qui est protégée par les lois locales. Veuillez consulter notre Politique sur les personnes pour en savoir plus sur ces sujets.



5. **Nous travaillons en collaboration.** Nous travaillons ensemble pour trouver des solutions qui profitent à notre entreprise et à nos parties prenantes. Le harcèlement (y compris toutes les formes de harcèlement sexuel et le harcèlement fondé sur d'autres catégories protégées par la loi), l'intimidation, les comportements grossiers ou irrespectueux, les commentaires obscènes et la pornographie ne sont pas autorisés, et Newmont Goldcorp interdit tout acte ou menace de violence dans l'exercice de ses activités, sur les biens de la Société ou en dehors. Veuillez consulter notre Politique sur les personnes pour en savoir plus sur ces sujets.
6. **Nous travaillons honnêtement et dans le meilleur intérêt de Newmont Goldcorp.** Nous sommes honnêtes dans nos interactions professionnelles, que ce soit pour expliquer un problème à notre superviseur ou pour rendre compte des résultats. Nous ne laisserons pas des cadeaux ou des divertissements influencer indûment les décisions relatives à Newmont Goldcorp. Nous évitons les situations où les intérêts de Newmont Goldcorp et les nôtres sont en conflit ou semblent même contradictoires. Nous ne profitons pas personnellement des occasions que nous découvrons dans le cadre de notre travail pour Newmont Goldcorp, et nous n'utilisons pas la propriété ou les renseignements de Newmont Goldcorp pour notre propre profit ou celui des membres de notre famille ou amis. Nous reconnaissons que notre comportement en dehors du lieu de travail peut avoir un impact sur Newmont et notre emploi, et nous serons tenus responsables de ce comportement conformément aux lois locales. Nous rapporterons également toutes les accusations légales (y compris les infractions au code de la route si nous conduisons un véhicule de l'entreprise) ou les condamnations à nos superviseurs et au service des ressources humaines en temps opportun. Veuillez consulter notre Politique d'intégrité commerciale et notre Politique sur les personnes pour en savoir plus sur ces sujets.
7. **Nous suivons les normes établies en matière d'exploitation et de mise en valeur des ressources.** Ces normes sont conçues pour garantir que nous nous comportons d'une manière qui apportera de la valeur à toutes nos parties prenantes tout en respectant nos engagements en matière de responsabilité d'entreprise. Veuillez consulter notre Politique sur les opérations et le développement des ressources pour en savoir plus sur ces sujets.
8. **Toutes nos relations sont basées sur l'intégrité.** Nos interactions avec nos partenaires commerciaux et tous les représentants et organismes gouvernementaux, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux, doivent être irréprochables. En tant que membre fondateur de l'Initiative Partenariat contre la corruption, nous interdisons la corruption et nous n'utilisons des moyens appropriés et légaux que lorsque nous nous engageons avec des représentants du gouvernement, nos partenaires et d'autres parties prenantes pour agir dans l'intérêt de Newmont Goldcorp. Veuillez consulter notre Politique d'intégrité commerciale pour en savoir plus à ce sujet.
9. **Nous nous comportons honnêtement sur le marché.** Nous n'effectuerons pas d'opérations sur les actions de Newmont Goldcorp ou de toute autre société sur la base d'informations importantes qui n'ont pas été divulguées au public, et nous ne divulguons pas ces informations à des tiers afin qu'ils puissent effectuer des opérations sur cette base. Veuillez consulter notre Politique d'intégrité commerciale pour en savoir plus à ce sujet.

10. **Nous protégeons la valeur des actifs de Newmont Goldcorp, y compris ses actifs physiques, ses renseignements et ses données, ainsi que sa bonne réputation.** Nous suivons les normes de sécurité et de technologie de l'information applicables afin de protéger les actifs physiques et la propriété intellectuelle de Newmont Goldcorp contre le vol, la perte, les dommages ou le mauvais usage. Nous protégeons les renseignements confidentiels de Newmont Goldcorp contre toute divulgation, modification ou perte non autorisée, et nous maintenons la valeur de la réputation et du nom de Newmont Goldcorp lorsque nous représentons la Société. Veuillez consulter notre Politique de protection de l'actif et de la valeur pour en savoir plus à ce sujet.
11. **Nous prenons la parole lorsque nous voyons des problèmes ou avons des questions, et nous coopérons franchement dans les enquêtes.** Nous communiquons avec nos gestionnaires, nos gestionnaires de la conformité des sites ou notre défenseur régional de l'éthique, ou nous signalons les problèmes à l'Outil de solution en matière d'éthique si nous avons des questions sur nos responsabilités en matière d'éthique ou si nous avons l'impression d'être poussés à les violer, ou si d'autres le font. Nous coopérons également avec franchise dans le cadre d'enquêtes sur des questions d'éthique et de conformité. Nous coopérons également avec franchise dans le cadre d'enquêtes concernant des questions d'éthique et de conformité et d'autres enquêtes liées à l'entreprise. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter notre politique en matière de ressources humaines.
12. **Nous soutenons et protégeons ceux qui prennent la parole.** Aucun employé ne fera l'objet de représailles de quelque façon que ce soit pour avoir posé des questions ou exprimé des préoccupations au sujet de nos obligations légales ou éthiques lorsqu'il agit de bonne foi. Veuillez consulter notre Politique sur les personnes pour en savoir plus à ce sujet.
13. **Nous avons la responsabilité de faire respecter le Code.** Chaque employé, dirigeant, directeur, associé, partenaire, vendeur et entrepreneur de Newmont engagé au nom de l'entreprise est responsable du respect du Code, des politiques, normes, procédures et directives de Newmont, ainsi que de toutes les lois locales et nationales et des réglementations applicables dans tous les pays où Newmont fait affaire. Le non-respect des responsabilités énoncées dans notre Code, nos politiques, nos normes, nos procédures, nos lignes directrices ou les lois et règlements applicables peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter notre politique en matière de ressources humaines.
14. **Comment fonctionne notre gouvernance.** Ce Code reflète nos attentes mutuelles alors que nous travaillons à promouvoir les intérêts de Newmont et de ses parties prenantes. Il constitue le fondement de notre programme d'éthique et de conformité et de notre gouvernance interne, qui comprend les politiques énumérées ci-dessous et les normes, procédures, lignes directrices et autres documents pertinents à l'appui. Les employés de Newmont peuvent trouver une version électronique du Code et des politiques qui y sont mentionnées sur l'intranet de l'entreprise. Les non-salariés peuvent les trouver sur [www.Newmontgoldcorp.com](http://www.Newmontgoldcorp.com).
- Politique en matière de santé et de sécurité
  - Opérations et politique de mise en valeur des ressources
  - Politique de protection de l'actif et de la valeur
  - Politique d'intégrité opérationnelle
  - Politique du personnel
  - Politique de durabilité et d'engagement des parties prenantes
15. **Ressources et coordonnées.**
- Responsables de la conformité des sites
  - Défenseurs de l'éthique
  - Équipe de l'éthique et de la conformité de l'entreprise
  - Outil de solutions en matière d'éthique : [www.ethicssolutionstool.ethicspoint.com](http://www.ethicssolutionstool.ethicspoint.com)  
800-968.8010

## RECONNAISSANCE DE CODE

Le Code, ainsi que toute Politique, Norme, Procédure, Ligne directrice ou autre déclaration similaire (écrite ou verbale), ne représentent pas et ne peuvent être interprétés comme un contrat de travail ou autre accord juridiquement contraignant entre Newmont (ou ses prédécesseurs ou filiales) et tout employé ou toute autre personne ou entité. De même, aucune personne ou entité ne peut prétendre être un tiers bénéficiaire du présent Code ou de toute politique, norme, procédure, ligne directrice ou autre énoncé semblable (écrit ou verbal). A moins qu'il ne soit couvert par une convention collective ou un contrat de travail spécifique ou qu'il ne soit incompatible avec la législation locale applicable, l'emploi chez Newmont est à volonté, ce qui signifie que l'employé ou Newmont peut mettre fin à la relation de travail à tout moment, avec ou sans motif, justification ou explication à l'autre. Sauf si la loi locale ou une convention collective l'interdit, la nature volontaire de la relation de travail individuelle d'un employé de Newmont avec Newmont ne peut être modifiée que par un contrat écrit signé par l'employé et par le vice-président exécutif, Ressources humaines ou le chef de la direction. De plus, à moins d'être expressément couvert par une convention collective, un contrat de travail spécifique ou une loi locale, aucune déclaration verbale ou écrite de Newmont (ou d'un employé ou d'un dirigeant de Newmont) ne constitue une garantie des modalités, conditions ou durée spécifiques de l'emploi ; en revanche, toute modalité, condition ou durée des relations du salarié avec la société peut être modifiée ou terminée à tout moment à la seule discrétion de la société.

**Reconnaissance du code.** Je comprends et j'accepte que les déclarations contenues dans le Code de conduite et dans d'autres documents de l'entreprise (y compris les politiques, normes, procédures, lignes directrices et autres déclarations similaires (écrites ou verbales)) ne constituent pas un engagement contractuel de continuer à travailler ou ne créent aucune obligation contractuelle de la part de Newmont (ou d'une de ses filiales ou prédécesseurs).

Je comprends et accepte également que le Code de conduite et les autres documents de l'entreprise (y compris les politiques, normes, procédures, lignes directrices et autres déclarations similaires (tant écrites

que verbales)) ne constituent pas une promesse de traitement spécifique dans des circonstances spécifiques, mais sont des attentes qui peuvent être modifiées par Newmont lorsqu'elle juge un changement nécessaire ou approprié, et je respecterai ces changements. La politique de Newmont contre les représailles pour avoir parlé de bonne foi ne sera toutefois pas modifiée.

J'ai examiné le Code de conduite ou, dans la mesure où je ne l'ai pas examiné, j'accepte la responsabilité de me familiariser avec son contenu. Je respecterai le Code de conduite, ainsi que les politiques, normes, procédures, lignes directrices et autres énoncés similaires qui peuvent régir mon travail pour la compagnie. Je comprends que je peux discuter avec mon superviseur de toute question ou préoccupation au sujet du Code de conduite ou des politiques, normes, procédures, lignes directrices et autres énoncés similaires qui peuvent régir mon travail pour l'entreprise. Toutes les questions que j'avais concernant le Code, les politiques, les normes, les procédures, les lignes directrices et d'autres énoncés semblables, ou la présente reconnaissance, ont été répondues à ma satisfaction avant que je signe cette reconnaissance.

**Renonciation.** Il ne peut être dérogé à ce Code sans l'approbation appropriée. Si vous êtes confronté à une situation qui, selon vous, peut nécessiter une dérogation à une disposition du Code, soulevez la question rapidement auprès de votre responsable, de votre responsable régional de la conformité des sites ou de votre défenseur de l'éthique, ou par le biais d'une soumission à l'outil Solutions éthiques. Les administrateurs et les membres de la haute direction qui demandent une dispense doivent s'adresser au conseil d'administration ou à un comité désigné du conseil. Les renonciations pour les administrateurs et les membres de la haute direction seront divulguées dans la mesure et de la manière requises par la loi, les règlements ou les normes d'inscription en bourse.





**Newmont Goldcorp**

Corporate Headquarters

6363 South Fiddler's Green Circle, Suite 800

Greenwood Village, CO 80111

T 303.863.7414

F 303.837.5217

effective April 2017



Printed on recycled paper with at least 10% post-consumer waste